

PROCES VERBAL
SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq avril à dix-neuf heures zéro minutes, le Conseil Municipal de Rouziers s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente de Rouziers aménagée spécialement comme les séances précédentes sous la présidence de Denis Vieyres, maire.

Présents: Josette Bex, Carine Carballo, Christian Charmes, Joseph Charmes, Solange Duchêne, Marie Laure Gardille, Régis Lavergne, Philippe Vernay et Denis Vieyres.

Excusée:

Absents : Thomas Di Méglio ; Christina Havakis ;

Secrétaire de séance : Carballo Carine

.....
La séance est présidée par M. Denis VIEYRES, Maire.

Rappel de l'ordre du Jour :

- . Approbation du dernier PV et nomination d'un secrétaire de séance ;
- . Approbation des Comptes de Gestion 2023 ;
- . Approbation des Comptes Administratifs 2023 ;
- . Affectation du Résultat 2023 (Budget principal et lotissement) ;
- . Vote des taux d'imposition 2024 ;
- . Approbation des Budgets 2024 ;
- . Délibération approuvant la fongibilité des crédits ;
- . Délibération approuvant le rapport d'incidence pour l'adhésion au Syndicat de la Fontbelle ;
- . Délibération pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire ;
- . Questions diverses ;

1 – Approbation PV et nomination secrétaire :

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 15/12/2023 dernier ayant été envoyé à chacun des conseillers, le maire après avoir demandé si personne n'avait de remarque à procéder à la mise aux voix. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres.

2 – Approbation des comptes de Gestion 2023 :

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

3 – Approbation des comptes Administratifs 2023 (Budget Principal et Budget Lotissement) :

Budget Principal :

Sous la présidence de Mme CARBALLO Carine, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2023 qui s'établissent ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)	dépenses ou déficit(4)	recettes ou excédents(4)
Compte administratif principal						
Résultats reportés	- €	365 681,90 €	126 998,36 €		- €	238 683,54 €
Opérations de l'exercice	108 470,81 €	175 135,50 €	20 112,99 €	175 653,70 €	128 583,80 €	350 789,20 €
Totaux	108 470,81 €	540 817,40 €	147 111,35 €	175 653,70 €	128 583,80 €	589 472,74 €
Résultats de clôture	- €	432 346,59 €	- €	28 542,35 €	- €	460 888,94 €
Restes à réaliser			- €	- €	- €	- €
Totaux cumulés	- €	432 346,59 €	147 111,35 €	175 653,70 €	128 583,80 €	589 472,74 €
Résultats définitifs	- €	432 346,59 €	- €	28 542,35 €	- €	460 888,94 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0) le Compte Administratif 2023 du Budget Principal.

Budget Lotissement :

Sous la présidence de Mme CARBALLO Carine, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2023 qui s'établissent ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
<i>Compte administratif Lotissement</i>						
Résultats reportés	0,00 €	15 532,52 €	55 374,50 €	0,00 €	55 374,50 €	15 532,52 €
Opérations de l'exercice	55 374,50 €	39 841,98 €	35 519,79 €	55 374,50 €	90 894,29 €	95 216,48 €
TOTAUX	55 374,50 €	55 374,50 €	90 894,29 €	55 374,50 €	146 268,79 €	110 749,00 €
Résultats de clôture		0,00 €	35 519,79 €	0,00 €	35 519,79 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés		0,00 €	90 894,29 €	55 374,50 €	146 268,79 €	110 749,00 €
Résultats définitifs	0,00 €	0,00 €	35 519,79 €	0,00 €	35 519,79 €	0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0) le Compte Administratif 2023 du Budget Lotissement.

4 – Affectation du Résultat 2023 (Budget Principal et Budget Lotissement) :

Budget Principal :

Sous la présidence de Mme CARBALLO Carine, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2023 qui s'établissent ainsi :

Pour mémoire			
Résultat de fonct. antérieur reporté			365 681,90 €
Résultat d'investissement antérieur reporté		-	126 998,36 €
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2023			
Résultat de l'exercice			155 540,71 €
Résultat antérieurs		-	126 998,36 €
Solde d'exécution cumulé			28 542,35 €
Restes à réaliser au 31 décembre			
Dépenses			- €
Recettes			- €
Solde des restes à réaliser			- €
Besoin de financement de la section d'investissement			
Rappel du solde d'exécution cumulé			28 542,35 €
Rappel du solde des restes à réaliser			- €
Excédent de financement de l'investissement			28 542,35 €
Résultat de fonctionnement à affecter			
Résultat de l'exercice			66 664,69 €
Résultat antérieur			365 681,90 €
Total à affecter			432 346,59 €
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit			
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)			- €
2° Affectation complémentaire en réserves			0,00
TOTAL 1068			0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)			432 346,59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0) l'Affectation du Résultat 2023 du Budget Principal.

Budget Lotissement :

Sous la présidence de Mme CARBALLO Carine, le Conseil Municipal examine les comptes administratifs 2023 du Budget Lotissement qui s'établissent ainsi :

Le Conseil municipal				
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice			2023	
Considérant les éléments suivants				
				<i>MONTANTS EN EUROS</i>
Pour mémoire				
Résultat de fonct. antérieur reporté			15 532,52 €	
Résultat d'investissement antérieur reporté	-		55 374,50 €	
Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2023				
Résultat de l'exercice			19 854,71 €	
Résultat antérieurs	-		55 374,50 €	
Solde d'exécution cumulé	-		35 519,79 €	
Restes à réaliser au 31 décembre				
Dépenses			- €	
Recettes			- €	
Solde des restes à réaliser			- €	
Besoin de financement de la section d'investissement				
Rappel du solde d'exécution cumulé	-		35 519,79 €	
Rappel du solde des restes à réaliser			- €	
Besoin de financement de l'investissement			35 519,79 €	
Résultat de fonctionnement à affecter				
Résultat de l'exercice	-		15 532,52 €	
Résultat antérieur			15 532,52 €	
Total à affecter			- €	
Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit				
1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)			- €	
2° Affectation complémentaire en réserves			0,00	
TOTAL 1068				0,00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)			- €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité (Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0) l'Affectation du Résultat 2023 du Budget Lotissement.

5 – Vote des taux d'imposition 2024 :

L'assemblée, après en avoir délibéré (Pour : 9 – Abstention : 0 – Contre : 0), approuve les taux d'imposition 2024 comme suit :

Taxe foncière (bâti) :	38.56 %
Taxe foncière (non bâti) :	109 %
Taxe d'habitation :	8.00 %
C.F.E. :	--

6 – Approbation des Budgets 2024 ;

Budget Principal :

Section de Fonctionnement : budget équilibré en dépenses et recettes à la somme

De : 571 336,89 €uros

Section d'Investissement : budget équilibré en dépenses et recettes à la somme

De : 490 805,25 €uros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 2) :

- Approuve la proposition de Budget Principal pour l'exercice 2024.

Budget Lotissement :

Section de Fonctionnement : budget équilibré en dépenses et recettes à la somme

De : 59 819,79 €uros

Section d'Investissement : budget équilibré en dépenses et recettes à la somme

De : 71 039,58 €uros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal (Pour : 7 ; Contre : 0 ; Abstention : 2) :

- Approuve la proposition de Budget Lotissement pour l'exercice 2024.

7 – Délibération approuvant la fongibilité des crédits ;

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT. (Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0).

8 – Délibération approuvant le rapport d'incidence pour l'adhésion au Syndicat de La Fonbelle ;

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune est actuellement « cliente » du Syndicat des Eaux de Fontbelle.

Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'incidences en vue de l'adhésion de la Commune au Syndicat des Eaux de Fontbelle.

Au vue du rapport d'incidences et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- de candidater en vue d'une adhésion au Syndicat des Eaux de Fonbelle ;
- autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires au bon fonctionnement de cette opération ;

Pour : 9 ; Contre : 0 ; Abstention : 0

9 – Délibération approuvant le renouvellement du contrat d'assurance statutaire

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

- L'opportunité de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu le code de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux, et du code général de la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédents le code et non encore codifiés;

Décide :

La Collectivité charge le Centre de Gestion du Cantal de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- Agents IRCANTEC : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, maladie grave, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique

Elles devront prendre effet au 1er janvier 2025, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure. (Pour : 9 – Contre : 0 – Abstention : 0).

9 – Questions diverses :

- **Lotissement :**

Marie Laure Gardille remet un courrier signé des habitants du lotissement concernant la voirie dégradée dudit lotissement. Madame Gardille propose pour d'éventuels travaux sur le lot non encore vendu la possibilité de passer sur son terrain dernièrement acquis. Le maire doit vérifier dans le marché initial du lotissement si la voirie était intégrée dans

ce projet (Marché à procédure adaptée). Les travaux de voirie devaient être sous-traités par l'entreprise Eurovia, notre prestataire actuel.

Un rendez-vous est prévu le 6 mai avec Cantal Habitat pour traiter du lot restant disponible.

- **Investissements 2024 :**

Pour les travaux d'investissements 2024, le maire assisté de l'adjoint en charge de la voirie a présenté 4 devis pour la réfection de trois chemins communaux : à savoir le chemin du Moulin d'Anès au Prat, le chemin allant de la RN122 au haut de Fontbonne et enfin le chemin de La Virade vers la partie neuve d'Inchivala. Après échanges le conseil choisit la proposition de l'entreprise Eurovia avec la méthode « Refresh » pour le dernier chemin. Le montant total du devis HT étant de 72 539,10 €uros. Ce dossier bénéficiant d'une subvention DETR.

Un arrêté sera pris pour limiter le tonnage et la vitesse sur ce chemin pour ne pas dégrader le revêtement suite aux travaux.

- **Devis:**

Un devis concernant l'accès à l'église d'un montant de 3 217.50 euros (avec glissière) ou 2 437 euros (sans glissière) a été proposé à l'assemblée. Cette dernière trouvant le prix élevé demande à monsieur Charmes de négocier avec l'entreprise Eurovia le prix de la glissière.

Un second devis concernant l'entrée du lotissement pour une déviation d'eau lors de fortes pluies d'un montant de 1900 euros est soumis au conseil. Vu la demande des habitants, il est proposé de revoir cette solution avec l'entreprise.

Un autre va être demandé à M. PORTE pour l'élagage des arbres près des lampadaires.

- **Elections Européennes :**

Le maire demande aux conseillers pour l'organisation des élections « Européennes » du 9 juin de prévoir un planning des tours de garde des urnes. Quatre équipes sont formées : Josette Bex et Denis Vieyres de 8 heures à 10H30, Philippe Vernay et Christian Charmes de 10H30 à 13 heures, Marie Laure Gardille et Régis Lavergne de 13 heures à 15H30 et enfin Carine Carballo, Solange Duchène et Joseph Charmes de 15H30 à 18 heures.

- **Divers :**

Invitation de M. CHARMES Joseph le 23 mai 2024 pour la journée des portes Drapeaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H45 heures.

La secrétaire de séance,

Carine CARBALLO



Monsieur le Maire,

Denis VIEYRES

